

COMMUNE DE QUEYRAC
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Véronique CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Date de convocation : 8 avril 2025

Présents : Mme CHAMBAUD, M. INDA, Mme TRASSARD, M LASSALLE, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme BEAUPIED BLANCHET, Mme NIEUWAAL Mme ROURE, M. ARDILLEY, M. LARDIN, Mme LEDEZ

Absents : Mme CESBRON (pouvoir à Mme TRASSARD), M. BOUILLEAU (pouvoir à M. INDA), M. CATTOEN

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

Désignation du Secrétaire de séance

Madame TRASSARD et Madame BEAUPIED-BLANCHET proposent leur candidature pour exercer les fonctions de secrétaire de séance. Madame le Maire soumet donc le secrétariat de séance au vote.

Pour Madame BEAUPIED BLANCHET en tant que secrétaire :

3 votes pour : M ; ARDILLEY, Mme BEAUPIED BLANCHET, Mme NIEUWAAL

10 Votes contre : Mme CHAMBAUD, Mme TRASSARD, Mme WEBER, M. LASSALLE, M. CARBONNIER, M. INDA, M. LARDIN, Mme LEDEZ, Mme CESBRON (par pouvoir), M. BOUILLEAU (par pouvoir)

Pour Madame TRASSARD en tant que secrétaire :de séance

10 Votes pour : Mme CHAMBAUD, Mme TRASSARD, Mme WEBER, M. LASSALLE, M. CARBONNIER, M. INDA, M. LARDIN, Mme LEDEZ, Mme CESBRON (par pouvoir), M. BOUILLEAU (par pouvoir)

3 votes contre : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED-BLANCHET, Mme NIEUWAAL

Mme ROURE ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, DESIGNE** Mme TRASSARD comme Secrétaire de Séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2025

Le Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2025 est soumis au vote du Conseil Municipal,

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1, D2025-011 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2024

RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 2121-31, L1612-12 et suivant,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes du Budget Général pour l'exercice 2024,

Monsieur LASSALLE présente le compte Administratif du budget principal de la commune :

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	119 420,79	0,00	119 420,79
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutrai. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	9 911,58	0,00	9 911,58
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	327 901,19	42 249,31	370 150,50
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	115 373,59	0,00	115 373,59
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
108	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	572 607,15	42 249,31	614 856,46

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	331 469,56
--	------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	248 566,31		248 566,31
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	570 587,85		570 587,85
014	Atténuations de produits	3 768,38		3 768,38
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
00	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	117 967,70	0,00	117 967,70
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	13 377,64	0,00	13 377,64
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	954 267,88	0,00	954 267,88

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
---	------

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	71 237,47	0,00	71 237,47
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	177 717,90	0,00	177 717,90
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	250 000,00	0,00	250 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	42 249,31	42 249,31
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		498 955,37	42 249,31	541 204,68

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	111 174,44
--	------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
---	------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	23 022,48		23 022,48
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 837,44		43 837,44
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	540 234,89		540 234,89
74	Dotations et participations (8)	335 213,82		335 213,82
75	Autres produits de gestion courante (8)	50 110,24	0,00	50 110,24
76	Produits financiers	5,12	0,00	5,12
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		992 423,99	0,00	992 423,99

Pour information R002 Résultat positif reporté	44 820,48
--	-----------

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal pour le vote du compte administratif du budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

ADOPTE le compte administratif 2024 du budget principal,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 closes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

DECIDE la reprise sur l'exercice 2025 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

CONTRE : Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL,

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme ROURE

2, D2025-012 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE 2024

RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 2121-31, L1612-12 et suivant,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes du Budget Transport Scolaire pour l'exercice 2024,

Monsieur LASSALLE présente le compte Administratif du Budget Transport Scolaire de la commune :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 23 213,07	G 16 427,52	G-A -6 785,55
	Section d'investissement	B 9 804,36	H 10 752,00	H-B 947,64

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 18 133,54 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 16 768,39 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 33 017,43	G= G+H+I+J 62 081,45	=G-P 29 064,02

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 23 213,07	= G+I+K 34 561,06	11 347,99
	Section d'investissement	= B+D+F 9 804,36	= H+J+L 27 520,39	17 716,03
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 33 017,43	= G+H+I+J+K+L 62 081,45	29 064,02

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal pour le vote du compte administratif du budget Transport Scolaire de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

ADOpte le compte administratif 2024 du budget Transport Scolaire,

DECLARE toutes les opérations de l'exercices 2024 closes,

DECIDE la reprise sur l'exercice 2025 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY

3, D2025-013 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT DE LA PALUS 2024

RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 2121-31, L1612-12 et suivant,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes du Budget Lotissement de la Palus pour l'exercice 2024,

Monsieur LASSALLE présente le compte Administratif du Budget Lotissement de la Palus de la commune :

II – PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 82,05	G 0,00
	Section d'investissement	B 7 169,79	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 45 506,76 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 3 796,54 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D 7 251,84	= G+H+I+J 49 303,30
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 82,05	= G+I+K 45 506,76
	Section d'investissement	= B+D+F 7 169,79	= H+J+L 3 796,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 251,84	= G+H+I+J+K+L 49 303,30

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal pour le vote du compte administratif du budget Lotissement de la Palus de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

ADOpte le compte administratif 2024 du budget Lotissement de la Palus,

DECLARE toutes les opérations de l'exercices 2024 closes,

DECIDE la reprise sur l'exercice 2025 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

**4, D2025-014 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET PRINCIPAL
DRESSE PAR MONSIEUR SCARABELLO**

RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

Les membres Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. SCARABELLO, Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par la Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

ADOPTÉ le compte de gestion 2024 du Budget Principal de la commune

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE

5, D2025-015: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 TRANSPORT SCOLAIRE DRESSE PAR MONSIEUR SCARABELLO

RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

Les membres Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. SCARABELLO, Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par la Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

ADOPTÉ le compte de gestion 2024 du Budget annexe Transport Scolaire

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

6, D2025-016: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 T LOTISSEMENT DE LA PALUS DRESSE PAR MONSIEUR SCARABELLO

RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

Les membres Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. SCARABELLO, Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par la Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

ADOPTE le compte de gestion 2024 du Budget annexe Lotissement de la Palus

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED-BLANCHET, Mme NIEUWAAL

7, D2025-017 AFFECATION DE RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2024

RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

Monsieur LASSALLE présente, pour le budget principal, l'affectation de résultat suivante :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
	52 735.21 €	293 946.90€	30 241.38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,

VALIDE l'affectation de résultat 2024 pour le budget Commune.

ABSTENTIONS : Mme ROURE, M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED-BLANCHET, Mme NIEUWAAL

8, D2025-023 AFFECATION DE RESULTAT BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE 2024

RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

Monsieur LASSALLE présente, pour le budget Transport Scolaire l'affectation de résultat suivante :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 : Excédent réel d'investissement
	11 347.99 €		17 716,03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,

VALIDE l'affectation de résultat 2024 pour le budget Transport Scolaire

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY

9, D2025-019 AFFECATION DE RESULTAT BUDGET LOTISSEMENT DE LA PALUS 2024

RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

Monsieur LASSALLE présente, pour le budget Lotissement de la Palus l'affectation de résultat suivante :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 : Excédent réel d'investissement
	45 424.71 €	3 373.25 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,
VALIDE l'affectation de résultat 2024 pour le budget Lotissement de la Palus,
ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED-BLANCHET, Mme NIEUWAAL

10, D2025-010 : SUBVENTION COMMUNALE 2025

RAPPORTEUR : Véronique CHAMBAUD

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents le versement des subventions ainsi que suit et décide de prévoir les crédits budgétaires au compte 65748 en conséquence.

Nom de l'association	Montant	Ne participe pas au vote	Contre	Abstention
ACCA	750.00 €			
ANCIENS COMBATTANTS	500.00 €			
AMICALE POMPIER	100.00 €			
FILS D'ARGENT	750.00 €			
COUP DE POUCE MEDOCAIN	500.00 €			
DFCI	600.00 €			
GARDON QUEYRACAIS	350.00 €	M. INDA		
AQUI FM	100.00 €			
GDSA 33	600.00 €			
QUATRES PATTES UN TOIT	200.00€			
ASQ	800.00 €			
SOS EMPLOI MEDOC	50.00 €			
MAISON FAMILIALE Saint Trelody	100.00 €			
MAISON FAMILIALE Saint Yzans	100.00 €			
ADELFA	300.00 €			
ASSOCIATION CULTURELLE	700.00 €			

Mme le Maire est chargée de signer toute pièce nécessaire au versement de la dite subvention, sous réserve de la production par l'association du dossier de demande de subvention.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

11, D2025-09 : TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2025

RAPPORTEUR : Véronique CHAMBAUD

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants de plus de deux ans.

Afin d'équilibrer le budget, Madame le Maire propose de maintenir les taux fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.61 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.04 %

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré à la majorité des membres présents et représentés**,
Abstention : Mme BEAUPIED-BLANCHET, Mme NIEUWAAL

VU l'article 1636 bis sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.61 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.04 %

CHARGE Madame le Maire

- De notifier cette décision au services départementaux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision
-

12, D2025-20: APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025-BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 23-11-1 à 1.2343-2,

VU l'instruction budgétaire M 57,

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget principal de la commune,

CONSIDERANT que la commune doit se prononcer en amont sur la fongibilité des crédits du budget,

Monsieur LASSALLE demande au Conseil municipal, dans le cadre de la fongibilité des crédits, l'autorisation à opérer des virements de crédits de chapitre en chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, à hauteur de 7,5 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés,**

AUTORISE Madame le Maire à opérer des virements de crédit de chapitre en chapitre, en section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de section,

AUTORISE Madame le Maire à opérer des virements de crédit de chapitre en chapitre, en section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de section, à l'exception du chapitre 012.

Monsieur LASSALLE Présente le budget principal 2025 pour la commune de QUEYRAC :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
16	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	107 319,55	0,00	107 319,55
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	14 540,77	0,00	14 540,77
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	355 160,00	0,00	355 160,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
100	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
401	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
60	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	477 020,32	0,00	477 020,32

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	283 848,80
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	770 867,22
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	289 782,29		289 782,29
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	516 743,57		516 743,57
014	Atténuations de produits	4 453,58		4 453,58
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	153 432,82	0,00	153 432,82
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	30 107,87	0,00	30 107,87
67	Charges spécifiques (9)	300,00	0,00	300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		140 000,00	140 000,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	894 820,13	140 000,00	1 134 820,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 134 820,13
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	108 358,94	0,00	108 358,94
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	427 366,90	0,00	427 366,90
16	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	65 000,00	0,00	65 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,règle)	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RGA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
69	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		140 000,00	140 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		800 726,84	140 000,00	740 726,84
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
+				
R 1088 AFFECTATION DU RESULTAT				30 241,38
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				770 967,22

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	50 000,00		50 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RGA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	55 300,00		55 300,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	560 978,00		560 978,00
74	Dotations et participations (8)	363 801,80		363 801,80
75	Autres produits de gestion courante (8)	52 000,00	0,00	52 000,00
76	Produits financiers	5,12	0,00	5,12
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 082 084,82	0,00	1 082 084,82

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,

ADOpte le budget principal de la commune 2025,

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY,

CONTRE : Mme ROURE, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

Madame BEAUPIED-BLANCHET a des questions concernant le budget, qui doit être honnête et sincère, et si elle ne remet pas en cause l'honnêteté de madame le Maire, elle a des précisions à demander pour pouvoir voter le budget en toute connaissance.

Elle déclare qu'il y a eu une augmentation du budget du personnel de 38 % jusqu'en 2024. Le budget 2025 prévoit une réduction de 9,5% du budget du personnel, que Madame le Maire a expliqué en commission des finances par le départ en retraite de 3 agents.

Madame le Maire rappelle qu'une partie de ses dépenses est compensé par les remboursements d'assurance et les aides aux contrats aidés.

Madame BEAUPIED-BLANCHET demande des éléments probants concernant leurs départs à la retraite. Elle regrette l'absence de documents sincères et sérieux concernant le départ à la retraite de ces agents.

Madame BEAUPIED-BLANCHET pose la question du report des emprunts de 2024 de 200 000 euros et de 50 000 sur le budget 2025, qui coûte des frais à la commune, aux alentours de 10 000 euros.

Madame le Maire donne la parole au secrétaire général, qui précise que les frais du report de l'emprunt sont de 1500 euros pour l'emprunt de 50 000 euros, et que sur l'emprunt de 200 000 euros l'amortissement se fera sur 2027, et que les frais sont de 10 749 euros au lieu de 7560 euros.

Madame NIEUWAAL interroge madame le Maire sur le reliquat de la tranche 3 de la CAB qui représente une somme supérieure à 100 000 euros.

Madame le Maire rappelle que la commune n'a pas touché toutes les subventions sur les 3 tranches. Elle précise le calcul de l'optimisation du financement a été fait en phase, les conduites d'eau pluviales ont été rajoutées sur les 3 phases, et que pour limiter la gêne pour les usagers du centre bourg et des commerçants, il a été décidé de faire le goudronnage sur les 3 tranches.

Madame BEAUPIED-BLANCHET interroge Madame le Maire sur ses déclarations en commission concernant l'appel à un expert pour trier les factures.

Madame le Maire précise que la mairie a en effet fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Mme BEAUPIED-BLANCHET dit qu'elle a appelé l'entreprise en charge des travaux et que cette dernière a déclaré qu'il n'y avait pas de malfaçons. Madame le Maire répond qu'ils sont au courant.

Madame NIEUWAAL demande si la commune a la capacité de financer la tranche 4 et si l'entreprise accepterait d'intervenir sur cette tranche. Madame le Maire précise qu'il n'y pas d'information sur la volonté de l'entreprise.

Madame NIEUWAAL demande si il y a une réalité sur l'emprunt de 65 000 euros alors que la commune est endettée de plus 980 000 euros et sur des prêts à long terme, dont certains à plus de 3 %. Mesdames BEAUPIED-BLANCHET et Mme NIEUWAAL remettent donc en cause la sincérité du budget.

Mme NIEUWAAL considère que le bilan de la commune est en fait négatif car apparait une ligne de trésorerie non remboursée de 150 000 euros, et interroge si celle-ci sera prolongée l'an prochain.

13, D2025-21: APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025-TRANSPORT SCOLAIRE

RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 23-11-1 à 1.2343-2,
 VU l'instruction budgétaire M 43,
CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget TRANSPORT SCOLAIRE de la commune,
 Monsieur LASSALLE Présente le Transport Scolaire 2025 pour la commune de QUEYRAC :

TRANSPORT SCOLAIRE - TRANSPORTS SCOLAIRES DE QUEYRAC - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	27 347,99	16 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 11 347,99
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	27 347,99	27 347,99
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	28 468,03	10 752,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 17 716,03
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	28 468,03	28 468,03
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	55 816,02	55 816,02

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la **majorité des membres présents et représentés**,
ADOpte le budget Transport Scolaire de la commune 2025
ABSTENTIONS : M. ARDILLEY

14, D2025-22: APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025-LOTISSEMENT DE LA PALUS
RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 23-11-1 à 1.2343-2,
 VU l'instruction budgétaire M 57,
CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget lotissement de la Palus de la commune,

Monsieur LASSALLE présente le budget Lotissement de la palus 2025,

LOTISSEMENT DE LA PALUS (M57) - COMMUNE DE QUEYRAC - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	27 621,44	30 994,69
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 3 373,25	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		30 994,69	30 994,69
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	108 843,31	63 418,60
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 45 424,71
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		108 843,31	108 843,31
TOTAL DU BUDGET (4)		139 838,00	139 838,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

ADOPTE le budget Lotissement de la Palus de la commune 2025,
N'APPLIQUE PAS la fongibilité des crédits sur ce budget,

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

15, D2025-24 LOTISSEMENT DE LA PALUS : PRIX DU TERRAIN ET ATTRIBUTION
MODIFICATION

Rapporteur : Véronique CHAMBAUD

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de revoter la surface du dernier terrain pour donner suite au nouveau bornage. Le terrain mesure désormais 860 m² contre 915 m² lors de la dernière délibération. Madame le Maire propose de modifier le prix à 65 euros le m².

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré à la majorité des membres présents et représentés**,

DÉCIDE de fixer la surface du terrain à 860 m²,

Abstention : Mme BEAUPIED-BLANCHET, Mme NIEUWAAL

DÉCIDE de fixer le prix du terrain à 65 € TTC le m²,

Abstention : M. LASSALLE, Mme BEAUPIED-BLANCHET, Mme NIEUWAAL

CHARGE la commission de l'attribution du dernier terrain,

CHARGE Madame le Maire de l'application de la présente délibération.

16, COURRIERS

Madame le Maire fait lecture de la demande de M. HOUZELOT, président de l'entente des anciens combattants, pour la pose d'une plaque commémorative sur le monument aux morts pour les déportés morts en déportation ou suite à leur déportation. Le conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité.

17, QUESTIONS DIVERSES

Motion sur la création d'une commission de contrôle des comptes détaillés des opérations de toute entreprise liée à la commune par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques, proposée par Mme BEAUPIED-BLANCHET

« Madame le Maire, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans toute commune ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement – ce qui est largement notre cas -, le Conseil municipal doit créer une commission de contrôle des comptes détaillés des opérations de toute entreprise liée à la commune par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques.

Cela concerne donc entre autres pour notre commune un certain nombre de délégations de service public (eau, assainissement...). Ce sont les articles R2222-3 et R2222-1 du CGCT qui l'imposent.

Cette commission de contrôle n'est pas à confondre avec la Commission Consultative des Services Publics Locaux puisque, comme l'a précisé le Directeur Général des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur le 27 avril 2012, ces deux commissions « n'ont pas la même vocation » car elles ont des « spécificités respectives ».

Il est étonnant, dans un village comme le nôtre que la loi ne soit pas respectée, puisque vous n'avez pas demandé au Conseil municipal, Madame le Maire, de créer cette commission de contrôle des comptes pourtant légalement obligatoire depuis l'an 2000, en début de mandat ni en cours.

Tout conseiller municipal étant en droit de vous demander la mise à l'ordre du jour de tout point d'intérêt général pour sa commune, je vous demande donc officiellement, par cette question orale proposé le 23 mars 2025, de mettre enfin à l'ordre du jour de notre prochain conseil municipal du 14 avril 2025 la création de cette commission imposée par l'article R2222-3 du CGCT, en précisant que c'est au conseil municipal d'en fixer la composition tout en vous rappelant que l'article L2121-22 du CGCT établit un principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des différentes sensibilités des élus du conseil municipal, au sein des commissions créées par le conseil municipal.

Madame le Maire, acceptez-vous cette demande de se conformer à la légalité ? »

Madame le Maire répond que la création et la composition de cette commission de contrôle sera débattue lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45

**Le Maire,
Véronique CHAMBAUD**

**La secrétaire de séance,
Cathy TRASSARD**